

1710 April 9., Paris

A

SCHREIBEN VON [GARDEHPTM. BEAT FRANZ PLAZIDUS] ZURLAUBEN [AN
HPTM. BEAT JAKOB II. ZURLAUBEN]

"Je vous ay mendés dans ma dernière ce que S.A.S. mgr. [Louis-Auguste de Bourbon] le duc du maine [Colonel général des Suisses et Grisons] m'a fait l'honneur de me dire au sujet du changement du mess.^s [Felix] Utiger et [Franz Leonz] Meyenberg [- letzterer sollte Utiger als Capitaine-commandant der Kompagnie von Beat Jakob II. Zurlauben im Regiment Pfyffer ablösen -] a ce dernier j'ay escrit de se rendre incessamment a Courbevoy sur les ordres qu'il en aura reçeu

il y a nulle possibilités de'arracher[!] un sols de mr. Harleaut des 1500 L de subsistance les autres cap.^e sont dans le mesme cas et de n'en[!] point toucher de tout L'année. j'avois crû pouvoir en tirer 200 L pour payer au moins mr. Forquain marchand de draps [in Paris]. mais je n'ay pas reussy. mr. [Etienne] de Sully vous escrira sans doute que le billet de 600 L sur mr. de Guarnison est chez un notaire [von Paris?] puis que les creancies L'ont fait saisir. il demande 32 L pour les fraix je ne luy ay point parlés de la gratification; vous ferés bien de luy donner le moins que vous pourray car cest un mauvais sujet il a vousleüe que j'aye fait accepter a mr garnison le billet en question pour contenter les creanciers inquiets je ne l'ay point fait attendant vos ordres la dessus. Je suis dans la dernière inqui[é]tude de voir que je puisse faire aucun payement a compte des 600 L que je vous dois; car outre que les 1500 L ne me seront pas sitost payés nous ne recevrons point la subsistance courrante de plus mes officiers avec qui je n'ay pas encore comptés ont eü la bontés de payer leur galons d'ordonnance et non le mien je suis tourmentés pour cela et du galonnier qui a fournies ceux des Serg.^{ts} je me voy obliger de vendre un cheval qui est ma monture il est vieux et bronche beaucoup il Commence aussi a diminuer l'autre que j'ay vaut mieux il n'a point amaigris en route nous avons la reveüe du Roy [Ludwig XIV.] pour le 12 de ce mois il reste deux bataillons; on veut toujours la paix [- damals fanden eben in Gertruydenberg zwischen Frankreich und Holland Friedensverhandlungen statt -] il faut qu'elle se face a quel prix que ce soit car il ne se peut pas que les officiers continuent de ... [?]¹ n'estant point payés et recroütent leur Comp.^{es} j'ay trouvés en chemin des recreües qui alloient pied nuds destinés pour des regiment francois.

Je ne manqueray pas sur vos ordres dans la lettre du 21.^e mars la quelle m'a étés rendeües que très tard de bien executer tout ce que vous y me demandés dont je vous informeray de plus tost qu'il me sera possible j'envoyeray au devant des soldats et la femme de baltz M u l l e r ira aussi pour Le fils de S c h n e i d e r. B u t l e r ne veut point joindre vostre comp.^e [im Regiment Pfyffer] disant qu'il a fait du bon pour le temps qu'il y a restés il voudroit entrer dans la mienne mais il est encore trop vetit il sera bon dans un an. j'ay dit a son Pere avec qui je comptray au premier jour que je vous en informeray; comme il me vient 4 hommes je tacheray de vous envoyer deux des plus petits a chaulons [=Châlons-sur-Marne?]. car ma Compagnie sera toujours complete. je vais trouver mr. de l a f o n t a i n e [Agent der eidg. Orte in Frankreich] pour luy dire qu'il ne doit point payer les 650 L a mr. de garnison pars que vous en vouslé disposer autrement quand mes affaires seront un peu réglés j'auray le plaisir d'ecrire a ma chere mere [M a r i a B a r b a r a Zurlauben] que j'assure de mes tres humbles respects ... mr. R i q u e t marchand de bas [in Paris?] qui a fournie L'année passé des bas a vostre compagnie pour 575 L demands son payement moitie argent et moitié billet. on parle icy quelquefois du siege de douay".

1) de bruis =bruir?

Original - AH 66, 325-326

163

1706 April 30., Antwerpen

A

SCHREIBEN VON [HPTM. BEAT FRANZ PLAZIDUS] ZURLAUBEN "DE GESTELLENBOURG" AN AMMANN [BEAT JAKOB II.] ZURLAUBEN, "RE-COMMANDE AU MAISTRE DE LA POSTE DE LUCERNE", LUZERN "EN SUISSE"¹

"J'ay reçeu de ... [Oberstlt. Urs Franz Josef] de S u r y a son arrivé a Anvers la Commission de Cap.^e reformé du Reg.^t de fürstemberg [dieses Regiment befand sich seit 1697 im Besitze von Oberst Louis-Pierre Engilbert, Comte de L a M a r c k] pour mr. [Georg Karl] K n o p f l i n a [qui] je l'ay donné et pris pour l'acquis de ses debtes toutes les hardes qu'il à pù avoir [- Knopfli war zuvor Capitaine-Commandant der Kompagnie von Beat Jakob II. Zurlauben im Regiment Pfyffer; dessen Nachfolger wurde dann Beat Franz Plazi-